



Assemblée générale

Distr. générale
5 mars 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 143 de l'ordre du jour

Financement de la Force des Nations Unies

chargée du maintien de la paix à Chypre

Budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	4
II. Hypothèses de planification et ressources nécessaires	17
III. Analyse des variations	23
IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	26
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276, ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée, et à celles du Comité des commissaires aux comptes	27
Annexes	
Organigrammes	32
Carte	34



Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (exercice 2008/09), dont le montant s'élève à 56 488 600 dollars, compte tenu de contributions volontaires en nature d'un montant de 1 545 600 dollars.

Ce budget couvre le déploiement d'une composante militaire de 860 hommes, d'une composante police des Nations Unies comptant 69 personnes et d'une composante civile comprenant 40 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 113 recrutés sur le plan national.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2008/09 et l'objectif de la Force est expliquée dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante affaires politiques et civiles, composante militaire, composante police des Nations Unies et composante appui). Les effectifs de la mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégories de dépenses	Dépenses ^a (2006/07)	Montant alloué ^a (2007/08)	Dépenses prévues ^a (2008/09)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	19 509,9	20 050,6	24 227,9	4 177,3	20,8
Personnel civil	13 075,8	12 700,3	14 656,0	1 955,7	15,4
Dépenses opérationnelles	14 762,2	13 836,5	16 059,0	2 222,6	16,1
Montant brut	47 347,9	46 587,4	54 943,0	8 355,6	17,9
Recettes provenant des contributions du personnel	2 110,7	1 998,3	2 317,7	319,4	16,0
Montant net	45 237,2	44 589,1	52 625,3	8 036,2	18,0
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 474,4	1 471,0	1 545,6	74,6	5,1
Total	48 822,3	48 058,4	56 488,6	8 430,2	17,5

^a Compte tenu de la réaffectation des dépenses de personnel temporaire de la ligne Dépenses opérationnelles à la ligne Personnel civil.

Ressources humaines^a

	<i>Contingents</i>	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	Total
Direction exécutive et administration					
Effectif approuvé pour 2007/08	–	–	3	–	3
Effectif proposé pour 2008/09	–	–	3	–	3
Composantes					
Affaires politiques et civiles					
Effectif approuvé pour 2007/08	–	7	10	9	26
Effectif proposé pour 2008/09	–	7	11	9	27
Contingents					
Effectif approuvé pour 2007/08	834	–	2	3	839
Effectif proposé pour 2008/09	834	–	2	3	839
Police des Nations Unies					
Effectif approuvé pour 2007/08	–	62	1	1	64
Effectif proposé pour 2008/09	–	62	1	1	64
Appui					
Effectif approuvé pour 2007/08	26	–	23	97	146
Effectif proposé pour 2008/09	26	–	23	100	149
Total					
Effectif approuvé pour 2007/08	860	69	39	110	1 078
Effectif proposé pour 2008/09	860	69	40	113	1 082
Variation nette	–	–	1	3	4

^a Effectif autorisé le plus élevé.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport

I. Mandat et résultats attendus

1. Le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 186 (1964), puis prorogé périodiquement, et la dernière fois par la résolution 1789 (2007).

2. La Force a pour mandat d'aider le Conseil à atteindre un objectif général, qui est d'assurer la paix et la sécurité à Chypre et le retour à la normale.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Force contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante affaires politiques et civiles, composante contingents, composante police des Nations Unies et composante appui), chacune découlant du mandat de la Force.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Force, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Force ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Force. La variation des effectifs par rapport au budget 2007/08 est expliquée au niveau de chaque composante.

5. Conformément à la résolution 1789 (2007) du Conseil de sécurité, la Force continuera, au cours de l'exercice 2008/09, de coordonner les efforts de médiation nécessaires à la reprise des négociations entre les deux parties, en vue de parvenir à un règlement global et durable. Elle continuera aussi de préserver l'intégrité de la zone tampon et de prêter une assistance humanitaire aux membres des deux communautés.

6. Le quartier général de la Force et l'état-major du secteur 2 ont été établis dans la capitale, Nicosie, où se trouve également le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la mission. Les états-majors des secteurs 1 et 4 ont été établis à Skouriotissa et Famagouste, respectivement. La Force fournit un appui administratif, logistique et technique au personnel des services opérationnels, aux contingents et aux forces de police des Nations Unies servant dans les zones où sont établis son quartier général et ses états-majors de secteur, ainsi qu'au personnel militaire déployé dans les 11 bases de patrouille et 9 postes d'observation permanents.

Direction exécutive et administration

7. La direction exécutive et la gestion d'ensemble seront assurées par le Cabinet du Représentant spécial du Secrétaire général.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international						Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux					Service de sécurité
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la mission^a											
Effectif approuvé pour 2007/08	2	-	-	-	-	1	-	3	-	-	3
Effectif proposé pour 2008/09	2	-	-	-	-	1	-	3	-	-	3
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

^a Y compris un poste de sous-secrétaire général (Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la mission) et un poste de secrétaire général adjoint (en attendant la reprise des bons offices du Secrétaire général à Chypre, le poste est maintenu mais non pourvu).

Composante 1 : affaires politiques et civiles

8. Conformément aux dispositions de la résolution 1789 (2007), la Force axera ses opérations sur l'instauration de conditions propices à la reprise des négociations politiques en vue de parvenir à un règlement du problème chypriote. Elle continuera, à cet égard, de faciliter le règlement des litiges d'ordres divers entre les deux communautés, d'œuvrer à l'intensification du dialogue et de la coopération entre elles par le biais d'activités bicommunautaires, et de favoriser l'ouverture de nouveaux points de passage ainsi que d'autres mesures visant à instaurer la confiance telles que les opérations de déminage et la désescalade militaire. Elle s'efforcera de ramener à la normale les conditions de vie dans la zone tampon, mais continuera de s'opposer activement aux activités non autorisées dans cette zone et elle continuera, si besoin est, de prêter une assistance humanitaire aux membres des deux communautés. Par ailleurs, la Force aidera le Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission à amener une reprise des pourparlers de paix, en attendant que le Secrétaire général puisse reprendre une véritable mission de bons offices et qu'un conseiller spécial pour Chypre soit nommé. À cette fin, la Force aidera à la mise en place de commissions et groupes d'experts qui tiendront des discussions bicommunautaires portant sur des questions d'intérêt commun et d'autres questions fondamentales pour les deux communautés.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.1 Amélioration des relations entre Chypriotes grecs et Chypriotes turcs

1.1.1 Augmentation du nombre de personnes qui franchissent la ligne de démarcation des deux côtés (2006/07 : 14,3 millions de passages; 2007/08 : 18,1 millions; 2008/09 : 20,7 millions)

1.1.2 Augmentation du nombre de points de passage entre le nord et le sud de la zone tampon des Nations Unies (2006/07 : 5; 2007/08 : 7; 2008/09 : 8)

1.1.3 Augmentation du nombre de contacts entre les deux communautés (2006/07 : 125; 2007/08 : 150; 2008/09 : 160)

1.1.4 Mise en place de commissions techniques aux fins de discussions entre les deux communautés

Produits

- Facilitation de réunions régulières entre des représentants des deux communautés au plus haut niveau politique
- Négociation, médiation et missions de bons offices auprès des deux parties sur les initiatives visant à instaurer la confiance
- Liaison quotidienne avec les autorités concernées des deux côtés de la zone tampon afin de faciliter les contacts concernant l'agriculture, les travaux de construction, la sécurité et le maintien de l'ordre
- Liaison quotidienne avec les puissances garantes et d'autres États Membres intéressés sur des questions concernant l'exécution du mandat de la Force
- Liaison quotidienne avec le Comité des personnes disparues en vue de l'identification et de la restitution des restes de ces personnes
- Liaison quotidienne avec les autres organismes des Nations Unies en vue de faciliter des projets bicommunautaires et le dialogue entre les deux communautés (Projet d'action pour la coopération et la confiance à Chypre, et cellule de lutte antimines du projet Partenariat pour l'avenir – exécutés tous deux par le Programme des Nations Unies pour le développement – et Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés)
- Campagne d'information en vue d'améliorer les relations entre les deux communautés et stimuler l'action de la société civile : 260 dépêches, 64 revues et points de presse, 4 600 dossiers de presse traduits du grec et du turc, 1 000 notes d'information, suivi de l'enquête sur la façon dont sont perçues les activités des Nations Unies à Chypre, et coordination d'activités organisées à l'intention des médias
- Consolidation, auprès de l'opinion publique, de l'image de la Force, au moyen d'affiches, de panneaux, de brochures, d'annonces publiques et d'autres activités de vulgarisation
- Mise à jour permanente et perfectionnement d'un site Web interactif qui devrait toucher en moyenne 4 000 personnes par mois

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.2 Progrès sur la voie de la normalisation des conditions de vie dans la zone tampon et de celles des Chypriotes grecs et des maronites dans le nord et des Chypriotes turcs dans le sud

1.2.1 Diminution du nombre de chantiers de construction commerciaux et résidentiels non autorisés en dehors des zones réservées à l'usage civil dans la zone tampon (2006/07 : 14; 2007/08 : 5; 2008/09 : 3)

1.2.2 Aboutissement de toutes les plaintes émanant de bénéficiaires de l'aide humanitaire de l'une ou de l'autre communauté

Produits

- Intercession quotidienne auprès des autorités en vue de régler des questions touchant l'enseignement, la culture, la religion, ou d'autres aspects de la vie des communautés
- Réunions quotidiennes avec les autorités locales sur la question du respect des règles prescrites par la Force en ce qui concerne l'utilisation de la zone tampon à des fins civiles
- Visites humanitaires hebdomadaires auprès de Chypriotes grecs dans la péninsule de Karpas et auprès de maronites dans le nord

- Réunions humanitaires hebdomadaires avec des Chypriotes turcs dans le sud pour les aider à obtenir des pièces d'identité ou un logement, et à accéder aux services sociaux et médicaux, à l'éducation et à l'emploi
- Visites humanitaires mensuelles auprès de Chypriotes turcs de Paphos (dans le sud de l'île)
- Prestation d'avis juridiques concernant l'exécution du mandat de la Force

Facteurs externes

Coopération des deux parties afin d'instaurer les conditions propices à l'amélioration des relations entre les deux communautés

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1 : affaires politiques et civiles

Catégorie											Total
<i>I. Contingents</i>											–
<i>II. Police des Nations Unies</i>											
Postes approuvés 2007/08											7
Postes proposés 2008/09											7
Variation nette											–
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>								<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	
<i>III. Personnel civil</i>	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>	Total partiel			Total
Bureau du Conseiller principal											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	1	–	–	1	–	3	–	–	3
Effectif proposé 2008/09	–	1	2	–	–	1	–	4	–	–	4
Variation nette	–	–	1	–	–	–	–	1	–	–	1
Service des affaires civiles											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	2	1	1	–	–	4	8	–	12
Effectif proposé 2008/09	–	–	2	1	1	–	–	4	6	–	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	(2)	–	(2)
Bureau du porte-parole											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	1	1	–	1	–	3	1	–	4
Effectif proposé 2008/09	–	–	1	1	–	1	–	3	3	–	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	2
Total partiel, personnel civil											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	4	2	1	2	–	10	9	–	19
Effectif proposé 2008/09	–	1	5	2	1	2	–	11	9	–	20
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1

<i>Catégorie</i>	Total
Total général (I à III)	
Effectif approuvé 2007/08	26
Effectif proposé 2008/09	27
Variation nette	1

Bureau du Conseiller principal

Personnel recruté sur le plan international : création de 1 poste

9. Il est proposé de créer un poste de conseiller juridique principal (P-5) de sorte à doter la Force des compétences spécialisées dont elle a besoin pour traiter des aspects juridiques en rapport avec les questions opérationnelles et administratives. L'intensification appréciable des activités civiles dans la zone tampon fait que la Force n'est pas toujours en mesure de régler les questions d'ordre juridique, notamment pour ce qui est de la propriété foncière et de l'utilisation des sols. Ces affaires des plus délicates font souvent l'objet de contestations par les deux parties et risquent de donner lieu à des questions soulevant la responsabilité des plaignants. De plus, la Force devrait entreprendre une étude approfondie de l'application de l'acquis communautaire de l'Union européenne (ensemble des lois et réglementations de l'Union) dans la zone tampon, et ceci exige des connaissances juridiques spécialisées. La Force a d'ailleurs sollicité l'avis juridique de l'Union concernant l'application de certaines dispositions de l'acquis et a communiqué les informations y relatives au pays hôte. Enfin, des avis juridiques doivent être donnés concernant des questions administratives telles que l'adjudication de marchés.

Service des affaires civiles

Personnel recruté sur le plan national : transfert de 2 postes

10. Après examen du tableau d'effectifs de cette composante, il est proposé de transférer deux postes d'assistant d'information (agents des services généraux recrutés sur le plan national) au Bureau de l'information, comme exposé au paragraphe 12 ci-dessous. Les fonctions attachées à ces postes seront effectuées par des agents du Service recrutés sur le plan national.

Bureau du porte-parole

Personnel recruté sur le plan international : reclassement de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : transfert de 2 postes

11. Compte tenu de l'accroissement de la charge de travail du Bureau de l'information, il est proposé de reclasser à P-3 le poste de fonctionnaire d'information (adjoint de 1^{re} classe) (P-2). Le titulaire aura à s'acquitter de tâches fonctionnelles correspondant à un poste de la classe P-3; il se chargera d'administrer un projet récemment mis au point (enquête d'opinion parmi les deux communautés), de gérer les affaires courantes du Bureau et notamment de superviser les trois assistants d'information (agents des services généraux recrutés sur le plan national), dont les deux titulaires des postes transférés du Service des affaires civiles.

12. Comme indiqué au paragraphe 10 ci-dessus, il est proposé de créer deux postes d'assistant d'information (au moyen du transfert de postes du Service des affaires civiles). Les titulaires auront essentiellement à s'acquitter de tâches opérationnelles en rapport avec les activités d'information, notamment pour ce qui a trait aux revues de la presse écrite en grec et en turc; ils rendront compte au Porte-parole, en temps réel, des informations télévisées et radiodiffusées, ils rédigeront des articles pour le magazine Blue Beret et contribueront aux activités du Bureau de l'information. Ils consolideront les moyens dont le Bureau dispose pour s'acquitter de ses diverses tâches en matière d'information.

Composante 2 : composante militaire

13. Conformément aux dispositions de la résolution 1789 (2007) du Conseil de sécurité, la composante militaire de la Force s'emploiera essentiellement à renforcer les capacités et moyens opérationnels voulus pour aider le Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la mission à préserver la stabilité de sorte à instaurer des conditions propices à des pourparlers politiques sérieux et durables. Parallèlement aux autres composantes, elle continuera, comme l'exige son mandat, à veiller au respect du cessez-le-feu et à préserver l'intégrité de la zone tampon au moyen de patrouilles mobiles; elle apportera son appui aux mesures visant à instaurer la confiance, telles que les opérations de déminage, le recul des tensions entre les forces adverses et l'application équitable des règles régissant l'accès à la zone tampon et son utilisation. Par ailleurs, elle continuera, chaque fois que possible, d'apporter son concours aux organismes des Nations Unies présents à Chypre qui œuvrent au développement des relations entre les communautés et à l'atténuation des tensions politiques, économiques et sociales.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 Maintien du cessez-le-feu et de l'intégrité de la zone tampon

2.1.1 Diminution du nombre de violations du cessez-le-feu : (2006/07 : 800; 2007/08 : 780; 2008/09 : 760)

2.1.2 Diminution des effectifs des forces adverses le long de la zone tampon : (2006/07 : 2 372; 2007/08 : 2 450; 2008/09 : 2 350)

2.1.3 Diminution du nombre de lettres de protestation émanant des forces adverses (2006/07 : 60; 2007/08 : 55; 2008/09 : 50)

Produits

- 101 040 jours de patrouille mobile (2 hommes par patrouille, 138 patrouilles par jour, 365 jours; et 300 jours de patrouille avec la police des Nations Unies)
- 9 125 jours de patrouille mobile d'observateurs militaires et d'officiers de liaison (25 hommes par patrouille, 365 jours)
- 7 300 jours de service dans les camps ou les bases (6 postes, 2 hommes par poste, 365 jours) et)2 postes, 4 hommes par poste, 365 jours)
- 9 855 jours de maintien des postes d'observation permanents (1 homme par poste, 9 postes, 3 rotations par jour, 365 jours)

- 1 320 heures de patrouille aérienne tout au long de la zone tampon
- 12 775 jours de maintien des postes d'observation diurnes (35 hommes par poste, 365 jours)
- 15 330 jours pour la protection des installations des Nations Unies dans 6 camps (21 hommes par équipe, 2 rotations par jour, 365 jours)
- Réunions quotidiennes de liaison à tous les niveaux avec les forces adverses sur des questions concernant la zone tampon (2 réunions au quartier général de la Force et 3 réunions au niveau des secteurs, chaque jour, 251 jours)
- 55 115 jours de réserve de réaction rapide au niveau de la section (23 hommes par section en position d'astreinte à 2 heures, 4 sections, 365 jours; 23 hommes par section en position d'astreinte à 4 heures, 2 sections, 365 jours; 3 hommes, 1 hélicoptère en position d'astreinte à 45 minutes, 365 jours; 2 agents de la police militaire de la Force par patrouille, 5 patrouilles, 365 jours)
- Surveillance quotidienne de la zone tampon (système de télévision en circuit fermé, système GPS, systèmes de localisation de cibles et moyens d'observation nocturne)
- 1 500 jours d'aide aux organismes des Nations Unies et autres intervenants œuvrant à des mesures de confiance, à la réconciliation et à des mesures d'ordre humanitaire (25 hommes, 5 jours, 12 manifestations)
- 730 jours d'aide au Comité des personnes disparues pour ce qui a trait aux questions touchant ces personnes (2 hommes, 365 jours)
- Construction et maintenance de 12 km de clôtures entourant des champs de mines et enlèvement de 3 km au maximum de celles entourant des zones déminées
- Identification des propriétaires et responsables de 31 champs de mines mixtes afin de faciliter des opérations de déminage à venir
- 1 040 jours d'aide au déminage pour escorter des équipes de déminage de parties tierces, et prestation de services de sécurité et de liaison (4 hommes par jour, 260 jours)

Facteurs externes

Coopération des forces adverses

Tableau 3

Ressources humaines : composante 2 : composante militaire

<i>Catégorie</i>											Total	
<i>I. Contingents</i>												
Effectif approuvé 2007/08											834	
Effectif proposé 2008/09											834	
Variation nette											–	
<i>II. Police des Nations Unies</i>												
<i>III. Personnel civil</i>												
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>								<i>Personnel recruté sur le plan national</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>	Total partiel				
Bureau du commandant de la Force												
Effectif approuvé 2007/08	–	1	–	–	1	–	–	2	3	–		5

III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Effectif proposé 2008/09	-	1	-	-	1	-	-	2	3	-	5
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total général (I à III)											
Effectif approuvé 2007/08											839
Effectif proposé 2008/09											839
Variation nette											-

Composante 3 : police des Nations Unies

14. Conformément aux dispositions de la résolution 1789 (2007) du Conseil de sécurité, les mesures prises par la police des Nations Unies en vue d'instaurer la confiance se poursuivront; elles viseront à approfondir l'élaboration de stratégies de maintien de l'ordre qui favorisent la confiance entre les deux communautés concernant l'usage civil de la zone tampon. À cet effet, la police des Nations Unies intensifiera son appui aux autres composantes de la Force et, pour cela, consolidera ses moyens de patrouille grâce à des stratégies se fondant sur des méthodes modernes de maintien de l'ordre. La Force continuera de faire fond sur ses liens avec les autorités de la police des deux parties pour définir des stratégie de lutte contre la criminalité et, si besoin est, pour faciliter les enquêtes relatives à des infractions commises dans la zone tampon. La police des Nations Unies continuera d'œuvrer à la coopération entre les autorités de police des deux parties pour ce qui est des agissements criminels touchant les deux communautés.

Réalisations escomptées

3.1 Amélioration des résultats des services de police dans la zone tampon

Indicateurs de succès

3.1.1 Diminution du nombre d'incidents liés à des infractions et à des troubles de l'ordre public dans la zone tampon et à proximité des points de passage (2006/07 : 185; 2007/08 : 104; 2008/09 : 90)

Produits

- 11 680 jours de patrouille de la police des Nations Unies (1 policier par poste, 8 postes de police, 4 patrouilles par jour, 365 jours; et 300 jours de patrouille avec les soldats des contingents)
- 3 900 jours d'assistance humanitaire de la police des Nations Unies aux Chypriotes grecs et aux maronites dans le nord ainsi qu'aux Chypriotes turcs dans le sud et aux membres des deux communautés vivant dans la zone tampon (15 policiers, 5 jours par semaine, 52 semaines)
- Contacts quotidiens avec les autorités de police des deux parties concernant les infractions commises dans la zone tampon

Facteurs externes

Coopération des forces de police des deux parties

Tableau 4
Ressources humaines : composante 3 : police des Nations Unies

Catégorie												Total
<i>I. Contingents</i>												–
<i>II. Police des Nations Unies</i>												
Effectif approuvé 2007/08												62
Effectif proposé 2008/09												62
Variation nette												–
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	
<i>III. Personnel civil</i>	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>	Total partiel	<i>national</i>	<i>Nations Unies</i>	Total	
Bureau du Conseiller principal pour les questions de police												
Effectif approuvé 2007/08	–	–	1	–	–	–	–	1	1	–	2	
Effectif proposé 2008/09	–	–	1	–	–	–	–	1	1	–	2	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total général (I à III)												
Effectif approuvé 2007/08												64
Postes proposés 2008/09												64
Variation nette												–

Composante 4 : appui

15. Au cours de l'exercice 2008/09, la composante appui prêtera des services efficaces et efficaces de logistique, d'administration et de sécurité pour aider la Force à s'acquitter de son mandat; à cet effet, elle exécutera les produits qui s'y rapportent et elle améliorera ses services, notamment en obtenant des gains d'efficacité. Un appui sera prêté à l'effectif autorisé de la Force (860 militaires et 69 agents de la police des Nations Unies) ainsi qu'aux effectifs civils (40 personnes recrutées sur le plan international et 113 sur le plan national). Cet appui englobera tous les types de services requis, notamment pour ce qui est de l'exécution des programmes relatifs à l'infection par le VIH et au sida, de l'administration du personnel, des services financiers, des soins de santé, de l'entretien des locaux à usage de bureaux et l'amélioration des conditions d'hébergement des troupes, des technologies de l'information et des communications, des opérations de transport par voie aérienne et voie de surface, des opérations d'approvisionnement et de reconstitution des stocks, et de la prestation de services de sécurité pour l'ensemble de la Force.

4.1 Fourniture à la mission d'un appui efficace sur les plans logistique et administratif et en matière de sécurité	4.1.1 Valeur d'inventaire des biens devant être passés par profits et pertes ou liquidés : au maximum 2,5 % de la valeur d'inventaire totale au 30 juin 2009
	4.1.2 Réduction du nombre d'accidents de la route auxquels sont mêlés des membres de la Force (2006/07 : 8 par mois; 2007/08 : 7 par mois; 2008/09 : 6 par mois)
	4.1.3 Amélioration des conditions d'hébergement des membres des contingents et de la police des Nations Unies (2006/07 : 567; 2007/08 : 664; 2008/09 : 927)
	4.1.4 Réduction de 19 % du nombre de serveurs, qui passera de 21 en 2007/08 à 17 en 2008/09

Produits

Amélioration des services

- Mise en œuvre de nouvelles procédures de passation par profits et pertes et d'écoulement des biens, qui prévoit un suivi automatique, par les services qui ont une comptabilité autonome, des demandes relatives au matériel à déclasser et l'organisation de deux ventes aux enchères annuelles pour la cession rapide de ces matériels
- Remplacement de matériel et de mobilier dans 50 logements existants, installation de 387 climatiseurs et remplacement de 147 autres
- Application de directives en matière de santé, de sûreté et d'environnement conformes aux normes de l'Union européenne
- Mise en place de serveurs virtuels en vue d'une utilisation plus rationnelle et d'une meilleure maintenance et administration des applications serveur
- Mise en place d'un programme de sécurité routière et de contrôle des aptitudes à la conduite conçu pour l'ensemble du personnel des Nations Unies

Contingents, police et personnel civil

- Déploiement, relève et rapatriement de 860 soldats et de 69 membres de la police des Nations Unies
- Vérification, inspection et contrôle du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome relatif à 860 soldats, et établissement de rapports d'inspection
- Fourniture et stockage de rations dans 6 postes militaires pour 812 soldats (à l'exclusion de 48 officiers d'état-major)
- Administration de 153 civils (40 personnes recrutées sur le plan international et 113 sur le plan national)
- Application d'un programme de déontologie et de discipline pour tous les membres des contingents et de la police des Nations Unies et pour tous les personnels civils (formation, prévention, surveillance et recommandation de mesures disciplinaires en cas de conduite répréhensible)
- Organisation de stages d'initiation obligatoires pour les nouveaux arrivants (membres des contingents et de la police des Nations Unies et personnels civils)

Installations et infrastructures

- Remise en état et entretien du quartier général de la Force, de 17 postes militaires et de 7 postes de police des Nations Unies, y compris 8 000 interventions pour répondre à des demandes de services

- Entretien de 10 postes d'observation de niveau 1 et 9 de niveau 2 et démolition et enlèvement de 17 postes d'observation dans la zone tampon
- Remise en état et entretien de 70 kilomètres de pistes de patrouille
- Exploitation et entretien de 85 groupes électrogènes
- Entretien de 24 héliports et remise en état de 3 d'entre eux pour des opérations diurnes, conformément aux normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale

Transports terrestres

- Entretien et exploitation de 335 véhicules, dont 9 véhicules blindés, au quartier général de la Force (71 véhicules appartenant à l'ONU, 39 appartenant aux contingents et 225 véhicules de location)

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 3 hélicoptères (dont 1 fourni à titre gracieux pour remplacer l'un des 2 autres lors des opérations d'entretien ou en cas de panne)
- Livraison de 240 000 litres de carburant aviation

Transmissions

- Exploitation et entretien d'un réseau de transmissions comprenant 3 stations terriennes, 11 systèmes téléphoniques à autocommutateur privé, 16 répéteurs, 319 radios mobiles, 275 radios portatives, 11 liaisons haut débit numériques à hyperfréquences et 15 liaisons bas débit numériques à hyperfréquences

Informatique

- Exploitation et entretien d'un réseau informatique comprenant un réseau local (au quartier général de la Force) et 7 réseaux étendus, 326 ordinateurs de bureau, 55 ordinateurs portatifs, 158 imprimantes (dont 48 de réseau) et 21 serveurs
- Normalisation de tous les commutateurs de réseau (remplacement des anciens commutateurs par des commutateurs standard de niveau 3)

Services médicaux

- Fonctionnement et entretien d'un centre médical rénové de niveau I
- Gestion et entretien de structures de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH pour l'ensemble du personnel de la mission
- Programme de sensibilisation au VIH, notamment par la diffusion de l'information entre collègues, destiné à l'ensemble du personnel de la mission

Sécurité

- Présentation, au Département de la sûreté et de la sécurité, de rapports sur la situation en matière de sécurité (1 à 2 rapports par mois, en fonction de la situation à Chypre et dans la région), de comptes rendus trimestriels d'incidents, d'une liste trimestrielle des personnels en poste et d'autres rapports exigés
- Organisation de 2 séances d'information sur la sécurité, formation de responsables de la sécurité et simulation théorique de l'accueil et du transfert d'autres missions et équipes de pays des Nations Unies à Chypre
- Mise à jour du plan de sécurité de la mission et appréciation des risques
- Évaluation des conditions de sécurité dans les différents lieux où la mission est présente, notamment en ce qui concerne les logements

- Prestation de conseils à tous les personnels de la mission et enquête sur tous les incidents mettant en cause la sécurité
- Prestation de services de sécurité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à 17 postes militaires et 7 installations de la police des Nations Unies, y compris le quartier général de la Force
- Prestation de conseils en matière de sécurité à 7 organismes, fonds et programmes des Nations Unies et coordination en ce domaine
- 6 réunions de la cellule de coordination de la sécurité avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies sur le plan de sécurité de la mission, les Normes minimales de sécurité opérationnelle et les Normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile

Facteurs externes

Les fournisseurs et prestataires de services devront être en mesure de livrer les marchandises et de fournir les services conformément aux dispositions contractuelles.

Tableau 5
Ressources humaines : composante 4 : appui

<i>Catégorie</i>											Total
<i>I. Contingents^a</i>											
Effectif approuvé 2007/08											26
Effectif proposé 2008/09											26
Variation nette											–
<i>II. Police des Nations Unies</i>											–
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>											
<i>III. Personnel civil</i>	<i>SGA/SSG D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			Total
Section de la sécurité											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	–	1	1	–	–	2	1	3	
Effectif proposé 2008/09	–	–	1	–	1	–	–	2	1	3	
Variation nette	–	–	1	(1)	–	–	–	–	–	–	
Division de l'appui à la mission											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	3	2	15	–	–	21	96	117	
Effectif proposé 2008/09	–	1	4	2	14	–	–	21	99	120	
Variation nette	–	–	1	–	(1)	–	–	–	3	3	
Total partiel, personnel civil											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	3	3	16	–	–	23	97	120	
Effectif proposé 2008/09	–	1	5	2	15	–	–	23	100	123	
Variation nette	–	–	2	(1)	(1)	–	–	–	3	3	

III. Personnel civil	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						Personnel recruté sur le plan national	Total
	SGA/SSG D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité		
Total général (I à III)								
Effectif approuvé 2007/08								146
Effectif proposé 2008/09								149
Variation nette								3

^a Comprend les militaires qui remplissent des fonctions d'appui.

Section de la sécurité

Personnel recruté sur le plan international : reclassement de 1 poste

19. Il est proposé de reclasser à P-4 le poste de chef de la sécurité (P-3). Le Chef de la sécurité aide le Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la mission à assurer la sécurité des personnels et des biens de la mission, à coordonner les activités de sécurité et à contrôler l'exécution du plan de sécurité de la Force. Il est de plus chargé des questions de sécurité en rapport avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents à Chypre. Dans la mesure où Chypre est considéré comme étant un lieu sûr pour les autres organismes des Nations Unies situés dans la région, le Chef de la sécurité sera chargé d'apporter le soutien voulu au cas où un organisme des Nations Unies doit temporairement se replier à Chypre. Ainsi, en 2006, lorsque les hostilités se sont déclenchées au Liban et que Chypre a été déclaré lieu sûr pour les organismes des Nations Unies dans la région, le Chef de la sécurité a dû, dans le cadre des tâches confiées à la Force à cette occasion et pour assurer la sécurité de tous les personnels des Nations Unies sur l'île, s'acquitter de fonctions et de responsabilités opérationnelles incombant normalement à un poste de classe plus élevée. Le titulaire du poste sera donc appelé à coordonner les activités en matière de sécurité avec les autres chefs de la sécurité des organismes des Nations Unies à Chypre et dans la région. De plus, il demeurera en contact avec les autres organisations internationales, réalisera des évaluations de la situation en matière de sécurité et, notamment, prêtera conseil à ce propos et exécutera les plans d'évacuation voulus. Étant donné l'ampleur et l'importance des tâches que le Chef de la sécurité sera tenu d'assumer, il est jugé nécessaire et approprié de reclasser le poste de P-3 à P-4.

Division de l'appui aux missions

Personnel recruté sur le plan international : reclassement de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : création de 3 postes

20. Il est proposé de reclasser à P-5 le poste de chef des services de soutien intégré de la catégorie du Service mobile (1^{re} classe) afin de l'aligner – tant pour ce qui est de la catégorie que de la classe – sur les postes analogues d'opérations de maintien de la paix de même importance.

21. Il est par ailleurs proposé de créer trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, qui relèveraient des services de soutien intégré. L'un

d'eux serait occupé par un technicien en chauffage, ventilation et climatisation, ce qui consoliderait les moyens dont la Force dispose pour améliorer les conditions d'hébergement des soldats, notamment par l'installation de climatiseurs supplémentaires. Le titulaire participerait aux opérations de maintenance et de réparation des matériels électriques, mécaniques, de réfrigération et autres matériels des locaux d'habitation dans la zone de la mission. Outre qu'il entretiendrait et réparerait les matériels en place, il aiderait à installer et à entretenir de nouveaux climatiseurs destinés à améliorer les conditions de logement des hommes des contingents.

22. Le deuxième poste serait destiné à un assistant technique aux transports, ce qui assurerait le respect strict, par la Force, des procédures et pratiques établies en matière d'approvisionnement. Après examen du tableau d'effectifs du Groupe des transports, on s'est aperçu qu'il risquait d'y avoir conflit d'intérêts, dans le cadre des procédures d'adjudication et de gestion de marchés, au sein de la cellule chargée des carburants et de celle chargée des réparations et de l'entretien. Ceci pourrait être évité si la cellule chargée des carburants s'occupait des demandes de fournitures alors que celle chargée des réparations et de l'entretien s'occuperait des achats. En conséquence, il est proposé de créer un poste d'assistant technique aux transports (agent des services généraux recruté sur le plan national), dont le titulaire serait chargé, au sein du Groupe des transports, de réceptionner et de livrer les carburants aviation, d'estimer les dommages et d'établir les bons d'intervention.

20. Le troisième poste, enfin, serait destiné à un assistant à la santé, à la sûreté et à l'environnement (agent des services généraux recruté sur le plan national), qui aiderait au respect des normes de l'Union européenne en la matière pour ce qui est des personnels et installations des États membres de l'Union européenne. Pour aider la Force à appliquer ces normes, le titulaire réaliserait périodiquement des audits des méthodes de travail, compilerait et analyserait des données et déterminerait les ressources requises pour assurer le respect des normes, former le personnel et veiller à ce que les systèmes et méthodes retenus garantissent la sûreté et le bien-être des intéressés.

II. Hypothèses de planification et ressources nécessaires

A. Hypothèses de planification

1. Vue d'ensemble

21. En attendant que le Secrétaire général puisse reprendre une véritable mission de bons offices et qu'un conseiller spécial pour Chypre soit nommé, la Force aidera le Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la mission à amener une reprise des pourparlers de paix. À cette fin, elle facilitera la mise en place de commissions techniques et groupes d'experts qui tiendront respectivement des discussions portant sur des questions d'intérêt commun et d'autres questions fondamentales pour les deux communautés. La Force continuera d'œuvrer au règlement des litiges d'ordre divers entre les deux communautés. Elle continuera aussi de préserver l'intégrité de la zone tampon et de prêter une assistance humanitaire aux membres des deux communautés.

22. La composante appui sera chargée d'assurer le soutien logistique, administratif, technique et de sécurité dont la Force a besoin pour s'acquitter de son mandat. Au cours de l'exercice 2008/09, les activités porteront essentiellement sur l'amélioration des conditions d'hébergement des contingents, des ressources supplémentaires étant demandées pour l'installation et la maintenance de nouveaux matériels électriques et de climatiseurs. La Force devra aussi mettre en place des serveurs virtuels en vue de rationaliser les services et d'opérer des économies sur le remplacement de serveurs ainsi que sur la consommation d'énergie. Enfin, elle devra mettre en place des procédures en vue de respecter les normes de l'Union européenne en matière de santé, de sûreté et d'environnement.

a) Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional

23. La Force continuera de coordonner périodiquement, avec les organismes des Nations Unies présents au Liban (Force intérimaire des Nations Unies au Liban et Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale) ainsi qu'à Chypre et dans la région, les activités en rapport avec la sécurité. De plus, elle continuera de prêter appui au Comité des personnes disparues.

b) Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

24. La Force prévoit de tenir des réunions hebdomadaires avec les équipes de pays ainsi que des réunions de coordination avec les cellules de sécurité de sept organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents à Chypre. De plus, elle envisage de coopérer avec le projet du PNUD Action pour la coopération et la confiance à Chypre, afin de réorienter les activités destinées à élargir les perspectives de reprise de négociations sérieuses entre les deux parties, en vue de parvenir à un règlement global et durable, l'accent étant mis sur le rôle que la société civile pourrait jouer pour favoriser les pourparlers concernant la paix et la réconciliation.

2. Gains d'efficacité

25. Pour calculer les prévisions de dépenses pour l'exercice 2008/09, on a pris en compte les gains d'efficacité prévus, comme indiqué ci-dessous :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Voyages	56,8	L'intensification de la formation au sein de la mission permettra de réduire les frais de voyage en rapport avec la formation.
Informatique	16,0	Le regroupement par virtualisation des serveurs au Siège permettra de réduire le nombre des serveurs exploités par la Force et donc d'opérer des économies sur les opérations de maintenance et de remplacement ainsi que sur la consommation d'énergie.
Total	72,8	

3. Taux de vacance de postes

26. Pour calculer les prévisions de dépenses pour l'exercice 2008/09, on a retenu les taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2006/07</i>	<i>Taux appliqué 2007/08</i>	<i>Taux retenu 2008/09</i>
Militaires et personnel de police			
Contingents	1	1	1
Police des Nations Unies	6	2	5
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	15	5	5
Personnel recruté sur le plan national	4	2	2

27. Pour l'exercice 2006/07, le taux de vacance de postes du personnel recruté sur le plan international s'explique par le ralentissement des opérations de remplacement de fonctionnaires ayant cessé leur service ou ayant été réaffectés à d'autres missions ou d'autres services. L'on compte que le taux de vacance de la Force continuera de se réduire en 2007/08 et qu'il se maintiendra en 2008/09. Pour ce qui est de la police des Nations Unies, il devrait augmenter, passant de 2 % en 2007/08 à 5 % en 2008/09; en effet, on s'attend, vu les tendances actuelles, à un ralentissement du déploiement du personnel de police.

B. Ressources financières

1. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2005/06) (1)	Montant alloué (2006/07) (2)	Dépenses prévues (2006/07) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	–	–	–	–	–
Contingents	18 417,8	18 900,0	21 325,0	2 425,0	12,8
Police des Nations Unies	1 092,1	1 150,6	2 902,9	1 752,3	152,3
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	19 509,9	20 050,6	24 227,9	4 177,3	20,8
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	6 069,8	6 019,6	6 378,4	358,8	6,0
Personnel recruté sur le plan national	6 850,8	6 601,7	8 149,6	1 547,9	23,4
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions) ^a	155,2	79,0	128,0	49,0	62,0
Total partiel	13 075,8	12 700,3	14 656,0	1 955,7	15,4
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	–	–	–	–	–
Voyages	142,9	269,5	387,3	117,8	43,7
Installations et infrastructures	7 315,6	6 547,3	7 821,7	1 274,4	19,5
Transports terrestres	3 233,7	3 047,9	3 353,4	505,5	16,6
Transports aériens	1 576,5	1 589,1	1 596,0	6,9	0,4
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–
Transmissions	797,0	958,5	1 026,2	67,7	7,1
Informatique	548,2	606,0	755,3	149,3	24,6
Services médicaux	276,3	304,8	314,5	9,7	3,2
Matériel spécial	183,5	11,5	17,3	5,8	50,4
Fournitures, services et matériel divers	688,5	501,9	587,4	85,5	17,0
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
Total partiel	14 762,2	13 836,5	16 059,1	2 222,6	16,1
Total brut	47 347,9	46 587,4	54 943,0	8 355,6	17,9
Recettes provenant des contributions du personnel	2 110,7	1 998,3	2 317,7	319,4	16,0
Total net	45 237,2	44 589,1	52 625,3	8 036,2	18,0
Contributions volontaires en nature (budgétisées) ^b	1 474,4	1 471,0	1 545,6	74,6	5,1
Total	48 822,3	48 058,4	56 488,6	8 430,2	17,5

^a Compte tenu de la réaffectation des dépenses de personnel temporaire de la ligne Dépenses opérationnelles à la ligne Personnel civil.

^b Un montant de 1 545 600 dollars devant être versé par le Gouvernement chypriote a été pris en compte pour l'établissement du budget de l'exercice 2008/09.

2. Contributions non budgétisées

28. La valeur estimative des contributions non budgétisées pour l'exercice 2008/09 est la suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Accord sur le statut des forces ^a	275,9
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	275,9

^a Valeur marchande, selon les estimations de la Force, du coût des postes d'observation des Nations Unies et des bureaux et logements mis à la disposition des contingents et des unités de police des Nations Unies par le Gouvernement chypriote.

3. Formation

29. Les montants prévus au titre de la formation pour l'exercice 2008/09 se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Valeur estimative</i>
Voyages	
Voyages liés à la formation	120,2
Fournitures, services et matériels divers	
Honoraires, fournitures et services liés à la formation	48,8
Total	169,0

30. Le nombre de stagiaires prévu pour l'exercice 2008/09, comparé à ceux des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de stagiaires)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Membres des contingents et de la police</i>		
	<i>Nombre effectif 2006/07</i>	<i>Nombre approuvé 2007/08</i>	<i>Nombre prévu 2008/09</i>	<i>Nombre effectif 2006/07</i>	<i>Nombre approuvé 2007/08</i>	<i>Nombre prévu 2008/09</i>	<i>Nombre effectif 2006/07</i>	<i>Nombre approuvé 2007/08</i>	<i>Nombre prévu 2008/09</i>
En interne	1	1	42	8	30	44	–	–	–
En externe ^a	12	12	18	7	4	19	–	5	3
Total	13	13	60	15	34	63	–	5	3

^a À la base de soutien logistique des Nations Unies située à Brindisi (Italie) et dans d'autres centres hors de la zone de la mission.

31. Les stages de formation en interne prévus au cours de l'exercice 2008/09 englobent l'appui permanent aux programmes de perfectionnement des compétences et de formation professionnelle de la Force, dans des centres de formation continue situés en divers endroits. Ils portent sur l'acquisition de connaissances et de compétences élémentaires en informatique et l'apprentissage des langues ainsi que sur la sûreté du personnel recruté sur le plan international.

32. Les stages que les membres de la Force effectuent à la Base de soutien logistique des Nations Unies portent sur le développement de logiciels et de réseaux, la gestion des installations d'entreposage, les opérations d'achat, la sécurité et la gestion des ressources humaines; ils s'adressent aux personnels recrutés sur le plan international ou national et aux membres des contingents et de la police.

4. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

33. Le montant demandé pour l'exercice 2008/09, soit 1 346 200 dollars, calculé à partir des taux standard de remboursement pour le matériel majeur (location avec services) et pour le soutien logistique autonome, se répartit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>		
Matériel majeur			
Contingents	1 190,4		
Total partiel	1 190,4		
Soutien logistique autonome			
Installations et infrastructures (missions secondaires du génie)	155,8		
Total	1 346,2		
<i>Facteurs approuvés pour la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	-	-	-
Usage opérationnel intensif	-	-	-
Actes d'hostilité ou abandon forcé	-	-	-
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,25-3,75		

III. Analyse des variations¹

Explication

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication des facteurs auxquels la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats escomptés avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

	<i>Variation</i>	
Contingents	2 425,0	12,8 %

- **Paramètres budgétaires : modification des dispositions relatives à l'appui aux officiers d'état-major et hausse des coûts d'affrètement d'avions sur le marché mondial**

34. La variation enregistrée à cette rubrique est imputable d'une part à la modification des dispositions relatives à l'appui aux officiers d'état-major – qui percevront désormais des indemnités de subsistance (missions) au lieu de prestations calculées en fonction du taux standard de remboursement au titre des contingents aux pays qui fournissent des contingents – et, de l'autre, à la hausse des coûts d'affrètement d'avions sur le marché mondial – 2 602 dollars, en moyenne, pour un voyage aller-retour, contre 1 933 dollars en 2007/08. Un abattement de 1 % pour délais de déploiement a été appliqué pour calculer les prévisions de dépenses à ce titre.

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins ± 5 % ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	1 752,3	152,3 %

• Paramètres budgétaires : modification des dispositions relatives à l'appui aux membres de la police des Nations Unies

35. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique par le fait que l'indemnité de subsistance (missions) couvrira désormais l'hébergement et la nourriture (45 livres chypriotes par jour et par personne), et non plus seulement l'hébergement, comme cela était le cas pour l'exercice 2007/08 (19 livres chypriotes). Compte tenu des tendances actuelles en matière de déploiement, un abattement de 5 % pour délais de déploiement a été appliqué pour calculer les prévisions de dépenses à ce titre contre 2 % pour l'exercice 2007/08.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	358,8	6,0 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

36. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique essentiellement par la création proposée d'un poste de conseiller juridique (P-5) et le reclassement proposé de trois postes. Un abattement de 5 % pour délais de recrutement a été appliqué pour calculer les prévisions de dépenses à ce titre.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	1 547,9	23,4 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

37. L'augmentation des ressources demandées à cette rubrique est imputable d'une part à la révision du barème des traitements des agents locaux, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008 et qui tient compte du passage de la livre chypriote à l'euro, avec un taux de conversion fixe de 0,585 livre pour un euro, et, de l'autre, aux coûts en rapport avec la création proposée de trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, avec application d'un abattement de 2 % pour délais de recrutement.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	49,0	62,0 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

38. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique par le recrutement de vacataires engagés pour une période de courte durée pour des projets spéciaux pour lesquels il n'existe pas de compétences sur place (génie et informatique), ainsi que de personnel temporaire pour remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée.

	<i>Variation</i>	
Voyages	117,8	43,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

39. L'augmentation des ressources demandées à cette rubrique s'explique par l'augmentation du nombre de conférences et d'ateliers de travail auxquels doivent participer des fonctionnaires de haut niveau, ainsi que par les coûts en rapport avec la participation d'un fonctionnaire à un programme d'échange avec les services du Siège. Elle est aussi en partie imputable à l'augmentation des dépenses liées à la participation à des stages qui doivent se tenir hors de la zone de la mission.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	1 274,4	19,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

40. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique par l'acquisition de locaux préfabriqués à usage de bureaux pour remplacer les conteneurs amiantés du camp St. Istvan, par le remplacement de matériel de réfrigération afin de se conformer aux normes de l'Union européenne en la matière, et par l'achat de climatiseurs dans le cadre de la poursuite de l'amélioration des conditions d'hébergement des soldats des contingents. Elle est imputable aussi à l'élimination sur place de déchets solides, prévue dans le budget de l'exercice 2006/07, mais reportée en attendant les conclusions des évaluations prévues de l'environnement.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	505,5	16,6 %

• **Paramètres budgétaires : hausse des prix du marché**

41. L'augmentation des ressources demandées à cette rubrique est imputable au remplacement de matériel de manutention ainsi qu'à la hausse des frais de réparation et d'entretien des véhicules loués, laquelle s'explique par les fluctuations monétaires. Pour calculer les prévisions de dépenses on a retenu le taux de change moyen de la livre chypriote par rapport au dollar, soit 0,444 livre pour un dollar, contre 0,474 livre pour l'exercice 2007/08.

	<i>Variation</i>	
Transmissions	67,7	7,1 %

• **Paramètres budgétaires : hausse des prix du marché**

42. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique par la hausse des redevances en rapport avec les répéteurs ainsi que par l'augmentation des ressources nécessaires à la réalisation de l'enquête de suivi de la perception qu'ont les communautés de la contribution de la Force à un règlement de la question chypriote.

	<i>Variation</i>	
Informatique	149,3	24,6 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse, produits inchangés**

43. La variation enregistrée à cette rubrique est essentiellement imputable à l'installation de câbles à fibres optiques ainsi que de racks (étagères) pour serveurs afin de respecter les normes minimales de sécurité opérationnelle. Les prévisions de dépenses doivent couvrir l'entretien de 7,5 % des matériels dont on compte qu'ils feront partie des stocks au 30 juin 2009.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	5,8	50,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

44. L'augmentation des ressources demandées à cette rubrique s'explique par l'augmentation des ressources demandées au titre du matériel d'observation nocturne destiné à améliorer l'efficacité opérationnelle des patrouilles de nuit.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériels divers	85,5	17,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

45. La variation enregistrée à cette rubrique est le résultat net de l'augmentation des ressources demandées pour l'achat de matériel photographique destiné aux enquêtes spéciales de la police militaire et de la diminution de celles demandées au titre des honoraires, fournitures et services liés à la formation.

IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

46. **En ce qui concerne le financement de la Force, l'Assemblée générale devra se prononcer sur les points suivants :**

a) **L'ouverture, aux fins du fonctionnement de la Force pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, d'un crédit d'un montant de 54 943 000 dollars, dont un montant de 24 041 766 dollars financé au moyen des contributions volontaires versées par les Gouvernements chypriote (17 541 766 dollars) et grec (6,5 millions de dollars);**

b) **La mise en recouvrement, à raison de 2 575 102 dollars par mois, d'un montant de 30 901 234 dollars représentant le solde du crédit ouvert, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force.**

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276, ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée, et à celles du Comité des commissaires aux comptes

A. Assemblée générale

Décision ou demande

Mesures prises

(Résolution 61/276)

Section II : établissement et présentation des budgets

Faire figurer à l'avenir dans les projets de budget et les rapports sur l'exécution des budgets des éléments d'information sur les décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la mission et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses opérationnelles (par. 2)

Des informations sur les décisions de gestion les plus importantes figurent au chapitre consacré aux hypothèses de planification et aux ressources financières.

Indiquer dans les projets de budget les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet (par. 4)

Le projet de budget pour l'exercice 2008/09 indique les améliorations et gains d'efficacité recherchés.

Continuer à affiner les hypothèses budgétaires et les prévisions de dépenses et faire rapport sur la question à l'Assemblée générale à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session (par. 5)

La Force poursuit sa collaboration avec les services du Siège, l'objet étant de s'assurer que les hypothèses de planification retenues pour le projet de budget de l'exercice 2008/09 sont réalistes.

Exercer un contrôle plus efficace sur les engagements afin de parer à l'augmentation notable des annulations d'engagements d'exercices antérieurs (par. 6)

La Force procède chaque mois à l'examen de l'ensemble de ses engagements de dépenses.

Section III : budgétisation axée sur les résultats

Prendre pleinement en compte les aspects opérationnels, logistiques et financiers au stade de la préparation des opérations de maintien de la paix en établissant une corrélation entre la budgétisation axée sur les résultats et les plans d'exécution du mandat des opérations (par. 2)

La Force a appliqué les directives relatives à la budgétisation axée sur les résultats afin de faire apparaître clairement la corrélation entre les cadres budgétaires et le plan d'exécution de son mandat.

Section VII : dotation en effectifs, recrutement et taux de vacance de postes

Recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national, s'il y a lieu, en tenant

La Force, donnant suite à cette demande, a transformé certains postes de personnel recruté

*Décision ou demande**Mesures prises*

compte des besoins de la mission et de son mandat (par. 3)

sur le plan international en postes de personnel recruté sur le plan national, en tenant compte de ses besoins.

Veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 4)

La Force s'emploie, en collaboration avec les services du Siège, à pourvoir rapidement les postes vacants, dans le respect des procédures de sélection et de recrutement.

Examiner régulièrement la dotation en effectifs des missions, compte tenu en particulier de leur mandat et de leur concept d'opérations, et de tenir compte des résultats de cet examen dans ses projets de budget, notamment en justifiant dûment toute création de poste proposée (par. 5)

La Force examine régulièrement sa dotation en effectifs. Il est proposé, dans le projet de budget de l'exercice 2008/09, de créer des postes pour répondre aux besoins opérationnels.

Section IX : formation

Proposer des activités de perfectionnement professionnel au personnel recruté sur le plan national, et les autoriser à participer à tous les programmes de formation pouvant les intéresser (par. 2).

Pour l'exercice 2008/09, il est prévu de former 63 agents recrutés sur le plan national dans le cadre de 31 stages (12 stages en interne et 19 en externe).

Section XIII : transports aériens

Veiller à ce que les missions prennent en considération, lorsqu'elles examinent leurs besoins en matière de transports, des moyens qui soient efficaces, d'un bon rapport coût-efficacité, adaptés aux besoins opérationnels et de nature à garantir la sécurité du personnel, et à ce qu'elles tiennent pleinement compte du mandat, de la complexité, des particularités et des conditions opérationnelles qui leur sont propres (par. 4).

Les moyens demandés en matière de transports sont efficaces, d'un bon rapport coût-efficacité, et adaptés aux besoins opérationnels. Ils tiennent pleinement compte du mandat, de la complexité, des particularités et des conditions opérationnelles de la Force. Près de 70 % des véhicules de la flotte sont loués, cette formule s'étant avérée plus rentable que l'achat. Les ressources demandées pour l'exercice 2008/09 devraient couvrir des stages de formation destinés à améliorer la sûreté du personnel.

Procéder à des contrôles de qualité et à des évaluations des services aériens afin de veiller au strict respect des normes établies (par. 6).

Comme l'exige son programme de prévention des accidents, la Force procède à des contrôles dans les héliports tous les deux mois, ainsi qu'à des contrôles d'exploitation tous les mois.

Section XX : coordination régionale

Élaborer et mettre en œuvre des plans de coordination régionale alignés sur les objectifs des missions, en gardant à l'esprit le mandat de chaque mission (par. 2).

La Force maintient des liens de coopération étroits avec la FINUL, la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) et la Base de soutien logistique des Nations Unies.

*Décision ou demande**Mesures prises*

(Résolution 61/280)

Prie une nouvelle fois le Secrétaire général de poursuivre les négociations avec le gouvernement hôte concernant les locaux destinés aux personnels militaires et autres personnels de la Force, conformément aux dispositions de l'Accord conclu en mars 1964 entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement chypriote, et de lui rendre compte dans le cadre du prochain projet de budget de l'évolution de la situation à cet égard (par. 10).

Le Gouvernement chypriote a entrepris la rénovation du quartier général du secteur 1 (camp Saint-Martin) et de celui du secteur 2 (Ledra Palace Hotel). Les travaux devraient être achevés avant le 31 décembre 2009.

Prie le Secrétaire général de s'assurer que la sûreté de la Force et les ressources nécessaires à son fonctionnement ne sont pas compromises lors de la relève du personnel militaire (par.11).

La Force, soucieuse de faire en sorte que ni la portée de ses opérations ni la passation des consignes et du matériel ne soient compromises, opère la relève du personnel militaire de manière échelonnée.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

*Demande/recommandation**Mesures prises*

(A/61/852)

Chapitre III : budgétisation axée sur les résultats

Le cadre de budgétisation axée sur les résultats devrait être clairement lié au mandat de la mission établi par le Conseil de sécurité et aux ressources demandées. Les indicateurs de succès devraient permettre de mesurer les résultats obtenus. Comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/296, ils devraient aussi refléter, autant que possible, la contribution de la mission aux réalisations escomptées et aux objectifs arrêtés et non pas celle des États Membres (par. 14).

Le cadre de budgétisation de la Force est clairement lié à son mandat. La Force continue de faire en sorte que les indicateurs de succès soient mesurables.

Chapitre V : gestion financière

Le Comité demande à nouveau que des efforts soient faits pour évaluer avec plus de précision les besoins et exercer un contrôle plus strict sur les obligations (par. 27).

La Force fait tout son possible pour que ses prévisions soient le plus proche possible de la réalité; elle exerce un contrôle strict sur les obligations.

Chapitre VII : composante militaire

Le Comité recommande que l'on cherche davantage à utiliser des hypothèses réalistes pour établir les prévisions budgétaires relatives à la composante militaire (par. 30).

Le Comité recommande que les montants engagés au titre des dépenses militaires soient maintenus à l'étude afin d'éviter un excès d'engagements inutilisés (par. 31).

Le Comité encourage le Secrétaire général à rechercher les moyens de réduire l'élément relève des dépenses militaires. Afin de faciliter son examen futur de cette question, le Comité demande que des données sur les coûts de la relève soient communiquées dans le contexte de son examen des futurs rapports budgétaires et sur l'exécution des budgets (par. 32).

Le Comité demande que la fourniture appropriée de rations de bonne qualité soit prise en compte lors de la conclusion du marché mondial relatif aux rations et compte recevoir des renseignements à ce sujet dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix (par. 34).

Chapitre VIII : personnel civil

Le Comité recommande que les missions s'attachent à réduire leurs taux de vacance de postes avant de demander l'étoffement de leurs effectifs (par. 36).

Le Comité compte que l'on s'attachera comme il convient à maintenir un équilibre approprié entre les sexes dans les recrutements aux postes de haut niveau et à améliorer la parité à tous les niveaux (par. 42).

Les prévisions de dépenses relatives aux voyages nécessités par la relève des contingents et aux indemnisations en cas de décès ou d'invalidité du personnel se fondent sur les données d'expérience de la Force; les autres prévisions se fondent sur les coûts standard.

La Force procède tous les mois à l'examen de ces obligations, en coopération avec tous les agents certificateurs et agents ordonnateurs.

Au cours de l'exercice 2006/07, le coût de la relève des contingents s'est élevé en moyenne à 2 530 dollars par personne. Pour l'exercice 2008/09, il devrait être de 2 600 par personne.

Les soldats de la Force reçoivent des rations de bonne qualité. Grâce au passage du système de bases d'approvisionnement à un système fondé sur l'apport calorique, le régime nutritionnel des militaires est plus équilibré et plus nutritif.

La Force s'emploie à pourvoir rapidement tous les postes vacants.

La Force continuera d'accorder toute l'attention voulue au maintien d'un équilibre approprié entre les sexes à tous les niveaux hiérarchiques.

C. Comité des Commissaires aux comptes

Demande/recommandation

Mesures prises

(A/61/5, vol. II)

Le Comité a constaté que certains fonctionnaires de la Force n'avaient pas été formés à l'utilisation du mécanisme de contrôle des fonds. L'Administration a accepté que, comme le Comité le recommandait, tout le personnel intéressé suive une formation à l'utilisation de ce mécanisme (par. 56 et 57).

À l'UNFICYP, le Comité a relevé que dans 10 cas sur 11, les garanties de bonne fin obtenues étaient inférieures au montant réglementaire. Il a également noté que le montant de ces cautions n'avait pas augmenté, bien que la signature d'avenants aux contrats initiaux ait entraîné une hausse du montant des marchés.

Le Comité recommande que l'Administration se conforme aux directives du Manuel des achats pour se prémunir contre le risque de défaillance dans l'exécution des contrats (par. 93 et 98).

À l'UNFICYP, 27 articles d'une valeur de 30 317 dollars ont été portés dans le système Galileo comme étant « introuvables », faute pour les unités autonomes de pouvoir prouver qu'ils avaient été dûment transférés d'un responsable à un autre. L'UNFICYP a également trois dossiers concernant la passation par profits et pertes de matériel de transmission d'une valeur de 89 130 dollars qui attendent une décision du Comité central de contrôle du matériel depuis 6 à 20 mois. Le Département a accepté la recommandation que le Comité formulait à nouveau à son intention (par. 204 c) et 206).

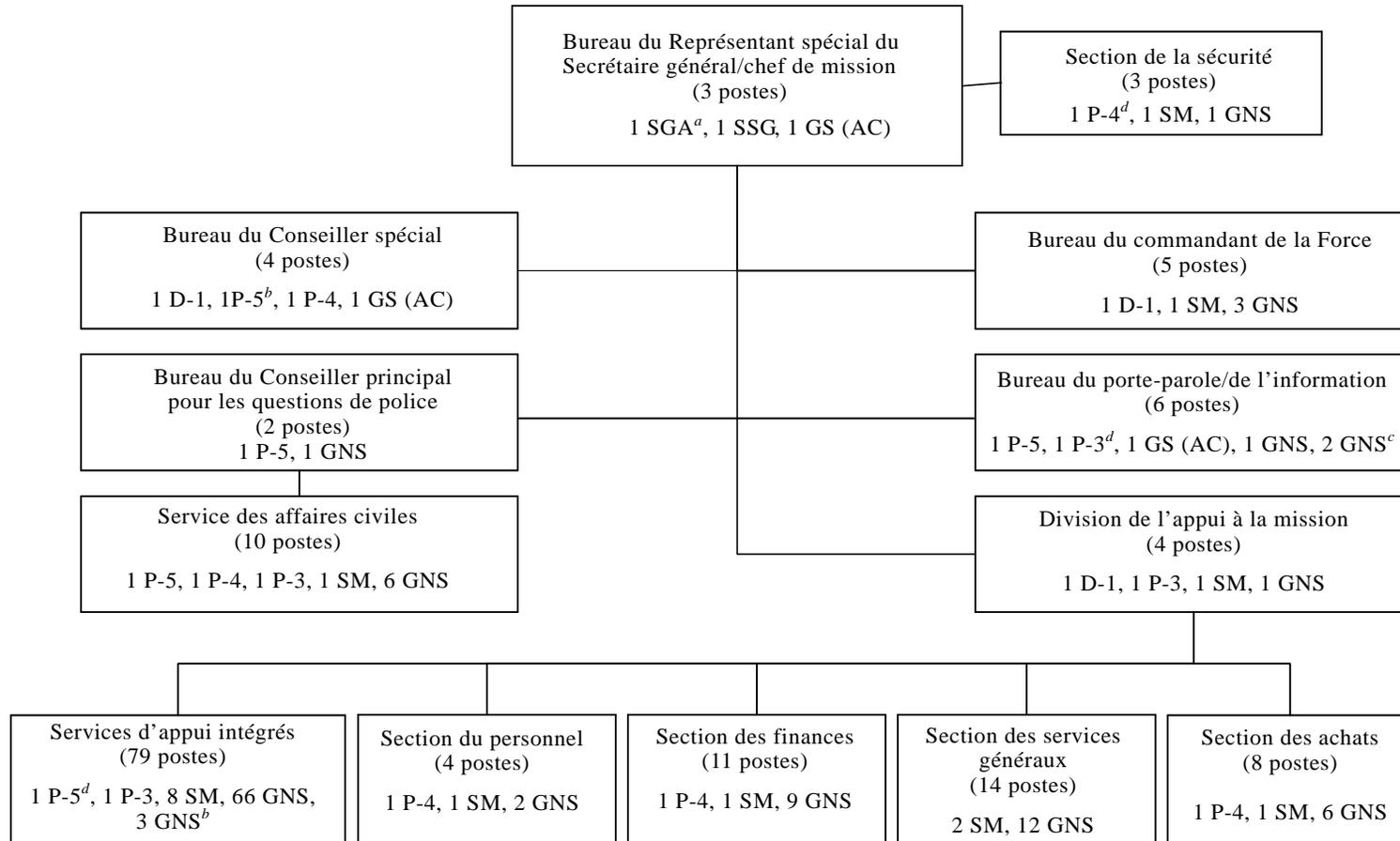
En juillet 2007, 20 autres membres de la Force ont suivi un stage de formation au mécanisme de contrôle des fonds : 6 responsables du centre de coût et agents certificateurs, 9 responsables des demandes, et 5 responsables de l'Administration.

La Force convient, comme les commissaires aux comptes, que les garanties de bonne fin doivent être strictement conformes au Manuel des achats; il s'agit là d'une sûreté au cas où le fournisseur ne s'acquitte pas de ses obligations. En conséquence, depuis le 1er septembre 2006, le règlement relatif à ces garanties est strictement appliqué et les clauses du marché sont renforcées.

Dans le cadre des mesures courantes de contrôle et de supervision, les services qui ont une comptabilité autonome sont rapidement informés des écarts recensés lors de l'inventaire physique réalisé par le Groupe de contrôle du matériel et des stocks sur la base des biens individuels et les mesures correctives prises sont enregistrées par la suite dans le système Galileo. De plus, des listes récapitulatives des écarts d'inventaire leur sont périodiquement transmises, et un formulaire mensuel sur le déplacement de matériel est présenté par chaque secteur au Groupe de contrôle du matériel et des stocks pour suite à donner par le service à comptabilité autonome concerné. Les trois dossiers concernant la passation par profits et pertes de matériel de transmission ont été approuvés par le Comité central de contrôle du matériel le 27 novembre 2006.

Organigrammes

A. Bureaux fonctionnels et services administratifs



Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint; SSG = Sous-Secrétaire général; GS (AC) = agent des services généraux (Autres classes) ; GNS = agent des services généraux recruté sur le plan national ; SM = agent du Service mobile.

^a Le poste de Secrétaire général adjoint est maintenu mais non pourvu.

^b Nouveau poste.

^c Poste redéployé.

^d Poste reclassé.

B. Composante militaire

